

BASLY INFOS

Juillet Août 2019

Le site internet de BASLY : http://www.basly.fr

Trottoirs

Le personnel communal fait de son mieux pour entretenir les espace verts et trottoirs de la commune mais depuis la mise en place de la loi *Labbé* interdisant l'usage des produits phytopharmaceutiques cette activité leur demande plus de temps. De ce fait, merci à tous les riverains qui peuvent consacrer un peu de leur temps pour entretenir leur trottoir (enlever les herbes, etc.) de le faire et ainsi contribuer à avoir une commune propre.

Dépôt bouchons à la mairie : STOP

Merci de ne plus déposer de bouchons plastiques à la mairie qui n'a pas de circuit spécifique pour les recycler. Un dépôt est possible à l'Hyper U de Douvres la Délivrande.

Travaux : Rue de l'église

Les travaux qui étaient prévus pendant les vacances scolaires ont déjà débuté, la société ayant une charge de travail très importante durant cette même période.

Travaux: Rue du Bac du Port

Les travaux assainissement se feront au 4ème trimestre 2019.

Travaux: Rue Talbot

Les travaux de la chaussée devraient se faire en juillet entre la rue de saint Aubin et la rue du Bac du Port. 2019.

Protection du stade

Une benne de protection sera déposée le 26 juin devant l'entrée du stade.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque fermera le vendredi 5 juillet en fin de journée. Réouverture le mercredi 4 septembre 2019.

Collecte de déchets verts

La collecte des déchets à Basly a lieu les mercredis des semaines paires :

Juillet: 10 et 24 Août: 7 et 21 Septembre: 4 et 18

Vacances tranquilles

Avant de partir en vacances, n'hésitez pas à prévenir vos voisins et amis ainsi que la gendarmerie en appelant au 02 31 08 35 73.

Mairie fermée les 13 et 14 août

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu le 2 septembre.

Conseil municipal

Jeudi 11 juillet à 20h à la salle du Conseil.

Bricolages, taille de haies

En cette période estivale ou certains habitants veulent profiter du calme et d'autres veulent entretenir leur jardin ou effectuer des travaux. Ci-dessous un rappel de l'arrêté qui règlemente les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou jardinage.

Les travaux de bricolage ou jardinage nécessitant l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique) ne peuvent être effectués que :

lundi	8h30-12h	14h30-19h30
mardi	8h30-12h	14h30-19h30
mercredi	8h30-12h	14h30-19h30
jeudi	8h30-12h	14h30-19h30
vendredi	8h30-12h	14h30-19h30
samedi	9h-12h	15h-19h
dimanche	10h-12h	
jours fériés	10h-12h	

INFORMATIONS UTILES

Mairie de Basly 1, place de l'Eglise, 14610 BASLY. Tél : 02 31 80 07 25 Horaires d'ouverture : Mardi, mercredi et samedi : de 9h00 à 12h00

Prochain numéro à paraître : Septembre 2019